

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	9
Présents	35	Absents non représentés :	3
<b>VOTANTS</b>			<b>44</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 12 décembre 2022, après convocation légale reçue le 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

**Étaient Absents non représentés :**

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse et de la Banque des territoires au titre du dispositif PVD pour la réalisation d'une étude relative à l'amélioration de la qualité des espaces publics de proximité-volet « Etude de propreté urbaine » – Approbation du plan de financement**

Monsieur Mario HARELLE, conseiller communautaire délégué rappelle à l'assemblée que la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat et les villes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues se sont engagées dans le programme « petites villes de demain » à travers la signature d'une convention d'adhésion en date du 7 juin 2021.

Dans le cadre de ce dispositif, le projet de revitalisation des centres-villes de Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines est en cours de définition et débouchera sur la signature d'une convention cadre valant opération de revitalisation de territoire.

Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération engage une étude de propreté urbaine relative à l'amélioration de la qualité des espaces publics afin de prévenir et éradiquer tout phénomène de malpropreté sur le territoire intercommunal.

VU la délibération DE/44/8.4/12.04.2021-35 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

VU la décision n° CC/46/7.5/2022-100 en date du 30 juin 2022 par laquelle le président des Sorgues du Comtat sollicite une subvention auprès du Département de Vaucluse et de la Banque des territoires au titre du dispositif PVD pour la réalisation d'une étude relative à l'amélioration de la qualité des espaces publics de proximité-volet « Etude de propreté urbaine »

VU le courrier du département en date du 18 novembre 2022 et vu la délibération du conseil départemental en date du 18 novembre 2022 qui accorde aux Sorgues du Comtat une subvention au titre du dispositif départemental d'aide à la structuration de projets de territoires, volet spécifique PVD représentant 10% du montant TTC de l'étude de propreté urbaine des espaces publics de proximité en centres-villes des 3 PVD.

VU décision n° CC/46/1.1/2022-128 en date du 10 octobre 2022 par laquelle l'étude de propreté a été confiée au Cabinet OCYRES, 328, rue Jean Henri Fabre, 39 290 LAUDUN-L'ARDOISE pour un montant total forfaitaire de **34 349,94 € HT soit 41 219,93 € TTC**

Le plan de financement est le suivant :

	Coût HT	Coût TTC	Pourcentage
Autofinancement	27 479,96	32 975,95	80%
Banque des territoires	3 434,99	4 121,99	10%
CD 84	3 434,99	4 121,99	10%

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Mario HARELLE, conseiller communautaire délégué, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le plan de financement de la réalisation d'une étude relative à l'amélioration de la qualité des espaces publics de proximité-volet « Etude de propreté urbaine »

**AUTORISE** le Président, ou en son absence un des vice-Présidents, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Secrétaire de séance,**

